

Procédure pour une scolarité en temps partagé

L'élève est en ESMS (ITEP, IME, autre...)

(Pour les DITEP il existe des procédures spécifiques)

L'ESMS décide de travailler une scolarité partagée dans le cadre du PPA ou du PIA
Le projet se prépare au regard des besoins de l'élève

L'ESMS et/ou la famille cherche(nt) un établissement



